



PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

Direction de la Citoyenneté  
et de la Légalité

Rouen, le 27 septembre 2019

Le Préfet  
de la région Normandie,  
Préfet de la Seine-Maritime

à  
Mesdames et Messieurs les maires des arrondissements de  
Rouen et de Dieppe

Pour information :  
M. le sous-préfet de Dieppe, Mme la directrice générale de  
l'ARS Normandie, M. le directeur académique des services  
départementaux de l'éducation nationale

**Objet :** Incendie de l'usine LUBRIZOL du 26 septembre 2019 à ROUEN  
Consignes de nettoyage en cas de présence de suies

A la suite de l'évènement visé en objet, vous trouverez ci-après les consignes de nettoyage, notamment pour les bâtiments publics (cours d'écoles, équipements sportifs...) qu'il convient de mettre en œuvre, en cas de présence de suies, selon les préconisations de l'ARS :

- éviter tout contact cutané et avec les muqueuses s'agissant de résidus d'hydrocarbures et de produits pouvant être irritants,
- nettoyer les locaux, fenêtres, mobiliers et jeux extérieurs et les abords (préau, cours...) uniquement à l'eau,
- ne pas réaliser de balayage à sec et ne pas utiliser d'aspirateur,
- protéger sa peau par le port de gants de ménage,
- ne pas utiliser de nettoyeur haute-pression pouvant mettre en suspension des particules,
- dans l'hypothèse où l'utilisation d'un nettoyeur haute-pression serait néanmoins nécessaire (grande surface en extérieur, voirie, cours extérieures...), protéger le personnel en charge de l'entretien, de tout risque de projection sur la peau et les muqueuses (masque type FFP2, lunettes, combinaison de protection, gants)

Les services de l'ARS se tiennent à votre disposition pour toute précision complémentaire.

Le Préfet,

Pierre-André DURAND